BN 11 AOUT 80-51337

DLP 21-8-80

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

ABONNEMENT ANNUEL :

60,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 161 du 8 AOUT 1980.-

ARBRES FRUITIERS

BACTERIOSE DU NOYER.-

Dans les vergers où cette maladie est présente, effectuer un traitement cuprique à la dose de 300 g de produit commercial pour une spécialité contenant 50 % de cuivre.

CARPOCAPSE DES POMMES, DES POIRES ET DES NOIX.-

Le premier vol se poursuit tardivement cette année et des attaques sont encore à redouter, les températures actuelles étant favorables au développement de ce ravageur.

Un traitement est conseillé en toutes régions fruitières entre le 12 et le 16 Août. Les arboriculteurs qui utilisent le diflubenzuron (DIMILIN) contre les mineuses n'ont pas à intervenir.

CARPOCAPSE DES PRUNES.-

La protection des vergers de pruniers doit être assurée particulièrement sur les variétés tardives, dans la région de PERPEZAC-LE-BLANC et VOUTEZAC (Corrèze).

Respecter les délais d'emploi des pesticides avant récolte.

OIDIUM.- (Pommier)

Poursuivre la lutte contre cette maladie.

MALADIES DE CONSERVATION.- (Pommier - Poirier)

Pour lutter contre ces maladies, deux à trois traitements peuvent être envisagés selon l'importance et la fréquence des précipitations.

Le premier traitement doit être réalisé 30 à 40 jours avant la récolte et le dernier 3 à 4 jours avant celle-ci.

L'un des fongicides suivants peut être utilisé :

- bénomyl	(BENLATE)	30 g de M.A./hl
- carbendazime	(BAVISTINE)	30 g de M.A./hl
- méthylthiophanate	(PELT 44)	70 g de M.A./hl

GRANDES CULTURES

BETTERAVES.-

- Oïdium : De nouveaux foyers sont observés dans différentes régions des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Dès les premiers symptômes visibles, il y a lieu d'intervenir en effectuant une pulvérisation fongicide à base de soufre micronisé.

Deux produits sont actuellement homologués :

MICROTHIOL SPECIAL (R.S.R.) à la dose de 7,5 kg/ha de produit commercial.

THIOVIT (SANDOZ) à la dose de 8 kg/ha.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

P 69

DIRECTEUR-GÉRANT J. THIAULT.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.